

## Après les élections à Tours

Le SNESUP s'est inscrit résolument dans la démarche de rassemblement du collectif

**Ensemble à Tours**

Une université pluridisciplinaire et collégiale

formé d'un très large éventail de collègues (syndiqués ou non) pour défendre des propositions en réelle rupture avec la logique de la loi LRU et certaines de ses déclinaisons locales. Plus de 300 électeurs ont soutenu ces orientations que porteront dans les conseils 15 élus :

au CA, Florence Alazard et Marc Desmet  
au CS, HélèneMaurel-Indart, Alain Bousquet, Sylvie Crogiez, Sylvie Humbert-Mougin, Valérie Vignaux, Laurent Cailly, Magaly Caravanier, Stéphane Servais.

Au CEVU : Jocelyne Peigney, Christine Fauvelle-Aymar, René Mokoukolo, Jean-claude Soret, Sébastien Salvador

## Antisyndicalisme primaire ?

Seul candidat, L. Vaillant a été réélu président de l'université, 4 bulletins se portant en vote "blanc" (les deux élus "Ensemble à Tours,;..", unatos-fsu et Unef).

Par la suite ont été élus les vice-présidents qui pour beaucoup d'entre eux "redoublent" comme le président, configurant un peu plus la direction de l'université en un staff de direction quasi professionnel... s'éloignant objectivement d'un fonctionnement collégial fondé sur le partage des responsabilités collectives.

Mais c'est dans la désignation des membres cooptés par le CA au titre des "personnalités" que L. Vaillant a affiché une fois de plus son mépris du pluralisme. Comme en 2008 a été écartée la possible présence d'un représentant d'une confédération syndicale de salariés - nous avons proposé le secrétaire général de l'UD CGT- au profit de plusieurs noms qui tous sont les porte-voix du MEDEF.

*Vous avez besoin d'un conseil ?*

Contact : [fsu@univ-tours.fr](mailto:fsu@univ-tours.fr)

Informations en temps réel :

Actualité nationale du supérieur :

[www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

## Notation des PRAG et PRCE :

La commission administrative paritaire académique de contestation de notation des certifiés a eu lieu au rectorat d'Orléans le 21 mai dernier

Il est en effet possible à un enseignant du second degré qu'il soit dans le secondaire ou PRAG/PRCE dans le supérieur, de contester le niveau de sa notation devant une commission. La demande doit être accompagnée par une lettre argumentée au Recteur et le chef d'établissement doit justifier sa notation dans un contre rapport. Il est possible de demander au SNESUP un appui dans cette démarche.

Cette année, 22 cas ont été soumis à la CAPA, tous provenant du secondaire. Le SNES et le SNESUP ont défendu les collègues concernés, et obtenu avec les autres représentants des syndicats, 9 réévaluations :

4 fois : + 0,1 ; 3 fois : + 0,2 et 2 fois : + 0,3

Cette CAPA qui devait être la dernière du genre, ne le sera sans doute pas, le nouveau gouvernement ayant prévu d'abroger le décret publié le 07/05/2012, qui avait pour but de mettre la notation des enseignants entre les mains des seuls chefs d'établissement. Cette première mesure ne doit être qu'une étape dans la rénovation du public d'enseignement, dans tous les degrés, et la défense du statut des différents personnels qui assurent son fonctionnement. La question de la formation des enseignants et des concours étant l'une des priorités

Michel Forin élu SNESUP à la CAPA

## Le nouveau ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Après l'élection de F. Hollande à la présidence de la République, c'est G. Fioraso, connue pour avoir assisté le maire de Grenoble dans des opérations de valorisation industrielle des laboratoires publics grenoblois qui est devenue ministre. Autour d'elle beaucoup de têtes connues pour avoir mis en œuvre avec une certaine complaisance les orientations de la loi LRU, les IDEX, Labex, etc : L.Collet (ancien président de la CPU), D Filatre (président du Mirail)...

## Du nouveau pour les congés de maternité et de maladie

Après des années de batailles revendicatives du SNESUP une nouvelle circulaire vient préciser les modalités de décompte des services durant les congés (maternité et maladie). Les méthodes de décomptes sont beaucoup plus favorables aux collègues (en particulier droit à demi service d'enseignement quelle que soit la date d'accouchement).

Plus de détails sur le site national du SNESUP. Adressez-vous à un militant syndical en cas de contestation des décomptes opérés par l'administration.